

Avis du 11/03/15 relatif à un arrêté constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national de la Guadeloupe

(JO n° 59 du 11 mars 2015)

NOR : DEVL1505958V

Par un arrêté du préfet de la région Guadeloupe en date du 3 mars 2015, il est constaté qu'ont adhéré à la charte du Parc national de la Guadeloupe les communes d'Anse-Bertrand, Baillif, Capesterre Belle-Eau, Deshaies, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Sainte-Rose, Vieux-Fort et Vieux-Habitants dans le département de la Guadeloupe.

Source URL: *<https://aida.ineris.fr/reglementation/avis-110315-relatif-a-arrete-constatant-adhesions-communes-a-charte-parc-national>*